

GUIDE IAE 2021



Mission Locale
Service PLIE

L'Insertion par l'Activité Economique
en Picardie Maritime



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
I QU'ENTEND-ON PAR INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) ?	3
Actualités	4
II LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE) PRODUISANT DES BIENS ET DES SERVICES :	
2.1 Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)	5
2.2 Les ACI en Picardie Maritime :	6
- Association Départementale pour l'Insertion - ADI Somme	7
- Association du Vimeu	10
- Recyclerie du Vimeu	17
- Les Jardins de la Bresle	19
- Mairie d'Abbeville	22
2.3 Les Entreprises d'Insertion (EI)	29
2.4 L'EI en Picardie Maritime :	30
- Somme Multi-Activités - SMA TAA Services	31
III LES SIAE METTANT A DISPOSITION DES SALARIES EN INSERTION :	
3.1 Les Associations Intermédiaires (AI)	32
3.2 L'AI en Picardie Maritime :	33
- Association Multi-Services à Domicile - AMSD TAA Services	34
3.3 Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)	35
3.4 Les ETTI en Picardie Maritime :	36
- Association Multi-Services en Entreprises - AMSE TAA Services	37
- Cap intérim 80	38
- Humando	39
- E2I	40
IV LES SIAE ET LES CLAUSES D'INSERTION	41
V GLOSSAIRE DES SIAE DE LA PICARDIE MARITIME	42
REFERENCES	43
REMERCIEMENTS	

PRÉAMBULE

Acteur majeur du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) conjuguent activité économique et utilité sociale, créent richesses et emplois, contribuent au développement local du territoire.

L'objectif est de combiner la professionnalisation des salariés et l'accès durable à l'emploi grâce à un accompagnement spécifique et une formation professionnelle.

Ce guide a pour vocation d'apporter une meilleure connaissance des différentes SIAE et de présenter l'offre de services des structures implantées en Picardie Maritime.

Présenté le 10 septembre 2019 au Président du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi **«Le pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique - permettre à chacun de trouver sa place»**, est un guide pour l'action en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, de faciliter le travail des acteurs et de fluidifier l'action collective.

Ce pacte d'ambition porte 30 mesures dont une mise en place sur notre territoire, il s'agit de **la plateforme de l'inclusion**.

La plateforme de l'inclusion est un guichet pour accéder aux différents services numérique en faveur de l'inclusion facilitant la mise en relation des candidats à l'emploi d'insertion avec les employeurs (cf Page 4).

En 2021, l'agrément délivré exclusivement par Pôle Emploi devient le PASS IAE à l'aide du site «**Les emplois de l'inclusion**»

TERRITOIRE DE LA PICARDIE MARITIME



I QU'ENTEND-T-ON PAR INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (IAE)?

Apparue dans les années 70 et institutionnalisée en 1998 par la loi de la lutte contre les exclusions sociales, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un secteur d'activité qui a pour mission d'aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail.

Elle propose une mise en situation d'emploi avec un rythme de travail adapté et un encadrement spécifique.

Ce secteur est défini par l'article L5132-1 du code du travail de la manière suivante :

« L'insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'Insertion par l'Activité Economique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires ».

Une animation des S.I.A.E. Structures d'Insertion par l'Activité Economique est assurée annuellement par Pôle Emploi, par la mise en place d'un CTA (Comité Technique d'Animation)

L'IAE se compose de quatre catégories de structures :

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Les Associations Intermédiaires (AI)

Les Entreprises d'Insertion (EI)

Les Entreprises
de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Les types de structure

- Celles qui produisent directement des biens et des services : Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), Entreprises d'Insertion (EI).
- Celles qui proposent la mise à disposition de salariés : Associations Intermédiaires (AI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Leur fonctionnement

- Une convention : signée entre chaque structure et l'État pour sa reconnaissance juridique et l'accès aux aides financières. Elle peut-être conclue pour une durée maximale de 3 ans et peut-être renouvelée sous conditions.
- Le PASS IAE délivré par le site «Les emplois de l'inclusion» donne la possibilité au bénéficiaire de travailler pendant 24 mois au sein de l'IAE et à la structure de bénéficier d'aides financières de l'état.
- Un Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) qui pilote le dispositif d'insertion sous l'Égide du Prefet du département.

Leurs missions

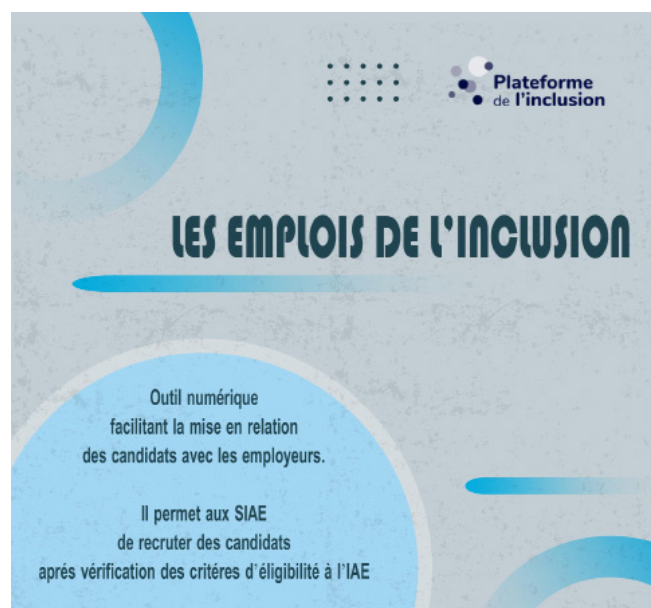
- Proposer une activité professionnelle rémunérée à des personnes exclues du marché du travail.
- Assurer aux salariés en insertion un accompagnement social adapté. Guider les salariés dans la construction de leur parcours professionnel (définition du projet, techniques de la recherche d'emploi).
- Mobiliser des financements pour permettre à ces personnes d'acquérir des compétences (formation).

Source : Ministère du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Plateforme Inclusion

La plateforme de l'Inclusion est un outil dédié à l'inclusion. Elle regroupe plusieurs outils afin de simplifier, d'aider et de guider les différents utilisateurs (prescripteurs habilités, orienteurs, autoprescription)

Chaque outil, à sa propre fonctionnalité :



Aujourd'hui, inclusion.beta.gouv.fr permet de mettre en relation des chercheurs d'emploi (aussi nommés candidats) auprès d'employeurs solidaires (entreprises, associations...). Les candidats peuvent également bénéficier de l'aide de prescripteurs (PLIE, Pôle emploi, Missions locales, Cap Emploi...).

Finalité :

- Faciliter l'orientation et l'embauche de candidats à un emploi accompagné vers des employeurs solidaires (SIAE, GEIQ, EA)
- Réduire la charge administrative pour tous les acteurs, et renforcer le pilotage de l'IAE afin d'optimiser l'offre d'inclusion sur le territoire.
- Faciliter les échanges entre acteurs de l'inclusion pour améliorer l'accompagnement des personnes et alimenter les politiques publiques.
- Valoriser l'offre commerciale des employeurs solidaires afin de développer le nombre d'emplois.

Contrat de Professionnalisation

Insertion par l'activité économique : aide à l'embauche en contrat de professionnalisation

Vous êtes une structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et vous embauchez une personne en contrat de professionnalisation ? Vous pouvez bénéficier, sous condition, d'une aide financière de l'État afin de faciliter l'accès à la formation et l'alternance des salariés en insertion. (4 000 euros)

- Ces montants peuvent être réévalués en fonction :
- De l'intensité de travail (temps plein / temps partiel) ;
- De la durée du contrat ;
- Des périodes d'absence du salarié qui n'ont pas donné lieu au maintien de la rémunération par l'employeur.

Source : <https://inclusion.beta.gouv.fr/>

II LES SIAE PRODUISANT DES BIENS ET DES SERVICES

2.1 LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Principes

Ce sont des dispositifs conventionnés par l'Etat qui permettent aux personnes d'exercer des activités d'utilité sociale répondant à des besoins collectifs. Les ACI constituent un des outils d'insertion favorisant pour certaines personnes très éloignées de l'emploi d'intégrer pour la première fois le marché du travail.

Statut / forme juridique

Structures créées et portées par des organismes de droit privé à but non lucratif (associations...) ou des structures publiques (collectivités territoriales, CCAS...).

Mode de fonctionnement

Un organisme peut porter un ou plusieurs ACI. Chacun des chantiers développe une seule activité.

On distingue 5 missions des ACI : employeur, production, formation, accompagnement social et professionnel, développement économique local et partenarial.

Secteurs d'intervention

Les ACI peuvent intervenir dans de nombreux secteurs d'activité : environnement, espaces verts, bâtiment, travaux publics, culinaire, culturel...

En Picardie Maritime, les ACI interviennent notamment dans les secteurs de l'environnement, des espaces verts, du bâtiment et du recyclage.

Typologies du public

Les ACI accueillent les personnes très éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, notamment :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS),
- Travailleurs reconnus handicapés,
- Jeunes de moins de 26, sortis du système scolaire et inscrits dans une Mission Locale.

Rappel sur les offres d'emploi à pourvoir

Les ACI sont tenues d'informer en amont les prescripteurs (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) et tout particulièrement le PLIE des offres d'emploi à pourvoir et du nombre de places disponibles au sein de leur structure afin de faciliter le positionnement des futurs candidats.

Orientation et positionnement du public dans un ACI

Une fois le repérage des personnes éloignées du marché du travail est effectué par les acteurs publics de l'insertion (CIO, régie des quartiers, PLIE, Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi...), ils réalisent un diagnostic socioprofessionnel

portant sur leurs problématiques liées à l'emploi (mobilité, logement, addiction, illettrisme ...) et leur projet professionnel.

Lorsque la mobilisation de l'ACI s'avère une étape pertinente dans leurs parcours, les prescripteurs (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) les orientent vers les structures portant ce dispositif.

Modalités de recrutement au sein d'un ACI

Parmi les personnes présentées à l'entretien, l'employeur sélectionne les candidatures en fonction de plusieurs critères : la motivation, les savoir-faire, les savoir-être, le nombre de places disponibles au sein de l'ACI... Donc, l'employeur est l'acteur principal qui décide de retenir ou pas la personne en insertion.

Délivrance du PASS IAE

Après décision d'embauche (mais avant la date de démarrage du contrat de travail ou de la mission), la structure utilise le site «les emplois de l'inclusion» pour obtenir le PASS IAE, délivré environ 2 jours après toute demande d'embauche dès lors que le candidat remplit les critères d'éligibilité.

Cette étape est importante car la personne ne peut pas intégrer l'ACI si elle ne fait pas l'objet d'un PASS IAE.

Le PASS IAE lui permet de travailler durant 24 mois dans un ou plusieurs ACI, une EI et /ou une ETTI. Il lui permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel particulier tout au long de son parcours d'insertion.

Contrat de travail

Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) d'une durée de 4 mois, renouvelé dans la limite de 24 mois sauf dérogations. Durée hebdomadaire du travail de 20 H minimum et de 35 H maximum.

Rémunération horaire au moins égale au SMIC.

Possibilité de suspendre le contrat à la demande du salarié afin de lui permettre d'effectuer une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), d'accomplir une période d'essai afférente à une offre d'emploi visant une embauche en CDI, ou un CDD ≥ à 6 mois.

Possibilité de rompre le contrat avant terme, à l'initiative du salarié, lorsque la rupture a pour objet de lui permettre de suivre une formation qualifiante.

Aides de l'Etat

L'aide au poste d'insertion comprend un montant socle fixé depuis le 1er janvier 2021 à 20 642 €.

Ce montant est forfaitisé de 0 à 10% du montant socle selon les critères suivants :

- Les caractéristiques des personnes embauchées,
- Les actions et les moyens d'insertion mis en oeuvre,
- Les résultats constatés à la sortie de la structure.

Exonération des charges sociales pour les embauches en CDDI : cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, des participations dues par les employeurs au titre de l'effort de construction.

Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel

Les ACI mettent en place un accompagnement intensif auprès des salariés en insertion tout au long de leurs parcours.

D'une part, cet accompagnement est assuré par des encadrants techniques qui ont pour mission de suivre régulièrement le travail des salariés pendant leur mission. Ainsi, leur rôle repose sur l'encadrement d'un groupe de personnes en insertion dans le cadre d'activités de production pour favoriser l'apprentissage de règles et de gestes professionnels.

Au sein du chantier, leurs responsabilités s'articulent selon trois axes :

- la gestion de la production,
- l'adaptation de l'activité et des tâches au public accueilli,
- le relais dans l'accompagnement social et professionnel.

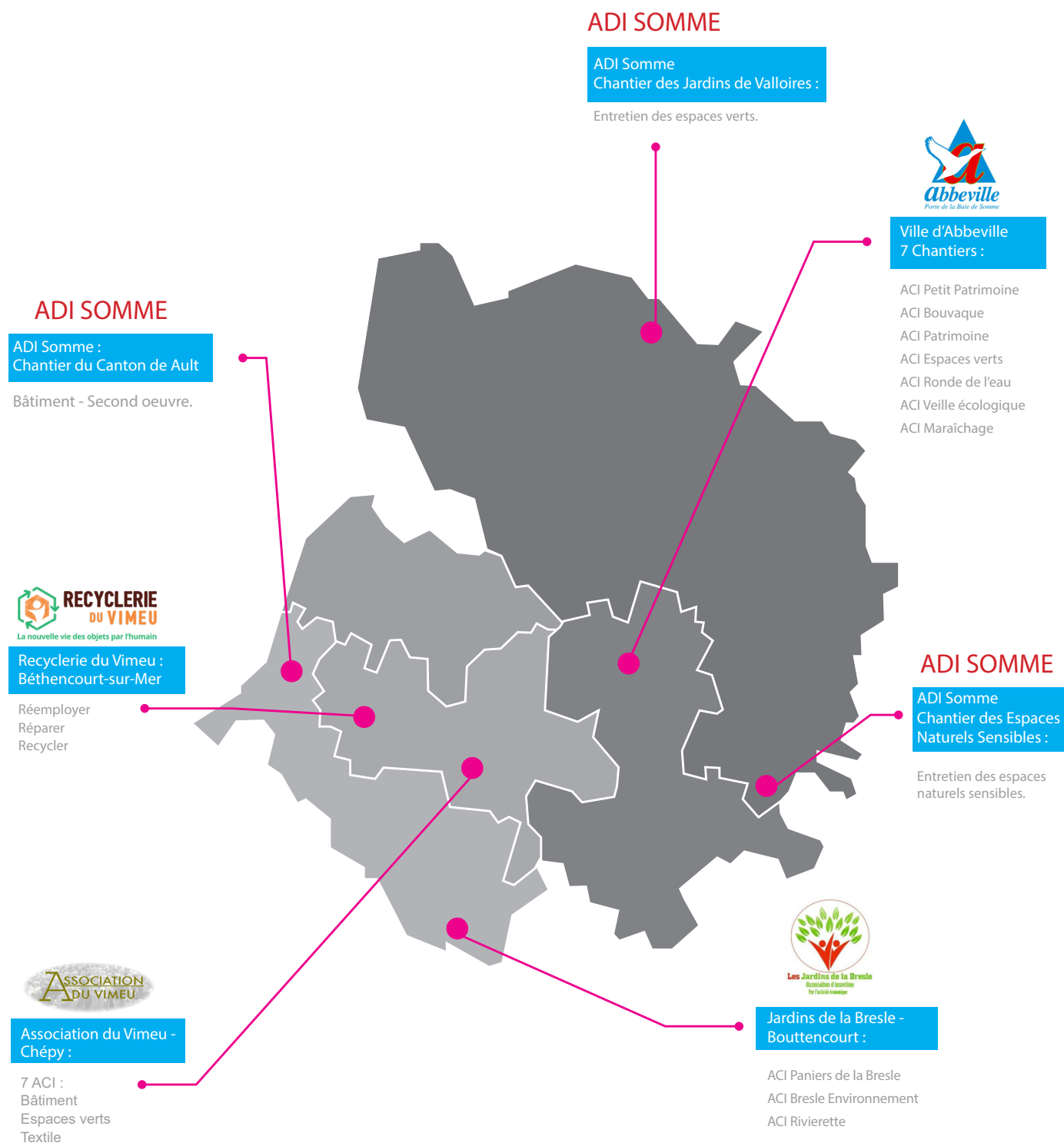
D'autre part, l'accompagnement est assuré par des chargés / conseillers d'insertion / accompagnateurs socioprofessionnels qui ont pour mission de lever les freins liés à l'emploi et définir le projet professionnel. Et ce , en : faisant des bilans des acquis, élaborant le projet professionnel, aidant à l'orientation et au choix de la formation.

Ces derniers mettent en place également une démarche proactive vis-à-vis d'employeurs potentiels.

L'accompagnement s'appuie donc sur plusieurs axes :

1. La redynamisation par la mise en situation de travail
2. La résolution des freins à l'insertion sociale et professionnelle.
3. La construction d'un projet professionnel par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif.

2.2 LES ACI EN PICARDIE MARITIME



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION

Chantier du Canton de Ault, Bâtiment - Second oeuvre

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans la Somme, notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes de moins de 26 ans.

ACTIVITES :

- Rénovation de patrimoines communaux,
- Restauration et création de trottoirs,
- Travaux de peinture,
- Restauration de bâtiments,
- Activités secondaires : Aménagement des espaces paysagers

Secteur d'intervention : Ault, Woignarue et Mers-les-Bains

Nombre de postes en insertion : 16 CDDI à temps partiel (87h/mois).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Il se fait tout au long du parcours de la manière suivante :

- Un suivi individualisé basé sur deux entretiens par mois,
- Des ateliers en interne tels que la rédaction de CV, lettre de motivation, mais aussi des interventions externes portant sur des thématiques variées comme la santé, l'addiction, etc ...
- Des périodes d'immersion en entreprise de courte durée (jusqu'à 3 semaines max.),
- Un accompagnement dans la mise en place de projets de formation (en fonction des besoins de chaque bénéficiaire) et une aide à la recherche d'emploi.

L'objectif de l'accompagnement d'ADI Somme est de renforcer l'employabilité du public en insertion et de l'aider à trouver un emploi durable à la sortie du dispositif.

Chargé de l'accompagnement : 0,25 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Il s'effectue toute l'année. Les candidats sont recrutés via le site «les Emplois de l'Inclusion» dans le respect des critères d'éligibilité à l'Insertion par l'Activité Economique

ADI SOMME

Président :

M. DELEPINE Michel

Directrice :

Mme PIGNON Delphine

Personnes à contacter :

Mme DAMBREVILLE Céline
Secrétaire comptable

Téléphone :

03.22.45.33.42

Courriel :

cd-adi.somme@orange.fr

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 37978330100045

Code NAF : 853K

Date de création : 1990

Adresse du Siège :

48, Boulevard Jules Verne
80000 AMIENS

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat, Département de la Somme,
FSE, Communes bénéficiaires des
chantiers

OPCO :

Uniformalion



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION

Chantier des Jardins de Valloires - Entretien des Espaces verts

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans la Somme, notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes de moins de 26 ans.

ACTIVITES :

- Bêchage, désherbage, nettoyage de massifs,
- Entretien et nettoyage d'allées et de marches,
- Découpe de bordures,
- Taille d'arbustes, de buissons et plantations...

Secteur d'intervention : Les Jardins de Valloires à Argoules

Nombre de postes en insertion : 14 CDDI à temps partiel (87h/mois).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Il se fait tout au long du parcours de la manière suivante :

- Un suivi individualisé basé sur deux entretiens par mois,
- Des ateliers en interne tels que la rédaction de CV, lettre de motivation, mais aussi des interventions externes portant sur des thématiques variées comme la santé, l'addiction, etc ...
- Des périodes d'immersion en entreprise de courte durée (jusqu'à 3 semaines max.),
- Un accompagnement dans la mise en place de projets de formation (en fonction des besoins de chaque bénéficiaire) et une aide à la recherche d'emploi.

L'objectif de l'accompagnement d'ADI Somme est de renforcer l'employabilité du public en insertion et de l'aider à trouver un emploi durable à la sortie du dispositif.

Chargé de l'accompagnement : 0,25 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Il s'effectue toute l'année. Les candidats sont recrutés via le site «les Emplois de l'Inclusion» dans le respect des critères d'éligibilité à l'Insertion par l'Activité Economique

ADI SOMME

Président :
M. DELEPINE Michel

Directrice :
Mme PIGNON Delphine

Personnes à contacter :
Mme DAMBREVILLE Céline
Secrétaire comptable

Téléphone :
03.22.45.33.42

Courriel :
cd-adi.somme@orange.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 37978330100045
Code NAF : 853K

Date de création : 1990

Adresse du Siège :
48, Boulevard Jules Verne
80000 AMIENS

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :
Etat,
Département de la Somme,
FSE, Syndicat Mixte Baie de Somme
Grand Littoral Picard

OPCO:
Uniformalion



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION

Chantier des Espaces naturels sensibles - Entretien des Espaces
Naturels Sensibles

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans la Somme, notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes de moins de 26 ans.

ACTIVITES :

- Fauche, coupe, bûcheronnage, déboisement,
- Entretien paysager,
- Entretien et aménagement d'équipements,
- Gestion des zones humides protégées,

Secteur d'intervention : Départ d'Abbeville afin de se rendre sur les différents sites

Nombre de postes en insertion : 11 CDDI à temps partiel (87h/mois).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Il se fait tout au long du parcours de la manière suivante :

- Un suivi individualisé basé sur deux entretiens par mois,
- Des ateliers en interne tels que la rédaction de CV, lettre de motivation, mais aussi des interventions externes portant sur des thématiques variées comme la santé, l'addiction, etc ...
- Des périodes d'immersion en entreprise de courte durée (jusqu'à 3 semaines max.),
- Un accompagnement dans la mise en place de projets de formation (en fonction des besoins de chaque bénéficiaire) et une aide à la recherche d'emploi.

L'objectif de l'accompagnement d'ADI Somme est de renforcer l'employabilité du public en insertion et de l'aider à trouver un emploi durable à la sortie du dispositif.

Chargé de l'accompagnement : 0,25 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Il s'effectue toute l'année. Les candidats sont recrutés via le site «les emplois de l'inclusion» dans le respect des critères d'éligibilité à l'Insertion par l'Activité Economique

PARTICULARITÉS :

Il est impératif que les personnes savent nager

ADI SOMME

Président :

M. DELEPINE Michel

Directrice :

Mme PIGNON Delphine

Personnes à contacter :

Mme DAMBREVILLE Céline
Secrétaire comptable

Téléphone :

03.22.45.33.42

Courriel :

cd-adi.somme@orange.fr

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 37978330100045

Code NAF : 853K

Date de création : 1990

Adresse du Siège :

48, Boulevard Jules Verne
80000 AMIENS

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
Département de la Somme,
FSE

OPCO :

Unifonction



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Friville-Escarbotin

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Saint-Valery-Sur-Somme

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Crécy-en-Ponthieu

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Ailly-Le-Haut-Clocher

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année.

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site « Les Emplois de l'inclusion » par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux.

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Moyenneville

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année.

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux.

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

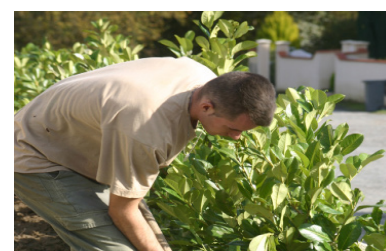
Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

Chantier-école Bâtiment - Espaces verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Bâtiment : travaux de clôture, réalisation et entretien des infrastructures, maçonnerie, peinture, ...
- Espaces verts : entretien végétal, entretien des espaces hydrauliques, plantation de haies, réalisation de fascines, aménagement paysagers

Secteur d'intervention : Hallencourt

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 5,9 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

- Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)
- Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)
- Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés
- Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année.

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux.

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie).

Présidente par interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



ASSOCIATION DU VIMEU

ACI : Textile Récupération Environnement : « TRE LA CHEAPERIE »

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion du public éloigné (DELD, RSA, TH, ...) de l'emploi par le biais d'un accompagnement socioprofessionnel, répondant à leurs besoins et à ceux du territoire.

ACTIVITÉS :

- Récupération du textile,
- Tri du textile,
- Confection de nouveaux articles (cotons démaquillants, sacs de courses réutilisables, ...)
- Vente

Secteur d'intervention : Chépy

Nombre de postes en insertion : C.D.D.I., temps partiel (20 H/semaine) à 4,5 ETP

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Chaque salarié en insertion bénéficie d'un accompagnement socioprofessionnel :

Réalisation d'un diagnostic sur la situation personnelle et professionnelle (administrative, sociale, projet professionnel, ...)

Etude des difficultés rencontrées, suivi des démarches en cours (administratives, sociales, affectives, ...)

Orientation et accompagnement du public vers les organismes appropriés

Mise en place de formations en externe, de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour permettre au salarié d'obtenir une validation des acquis, ou une attestation de compétences.

L'accompagnement proposé doit permettre à chaque salarié en insertion de progresser, de participer à une vie collective, d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire, d'accéder à des formations et de lever tout ou partie des freins empêchant l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il doit permettre également l'émergence d'un projet professionnel.

Chargé de l'accompagnement : 0,33 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année.

Le recrutement du public en insertion se fait tout au long de l'année. Le public est positionné sur le site «Les Emplois de l'inclusion» par les structures partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, le CAP Emploi et les autres référents sociaux.

PARTICULARITÉS :

Mobilisation de la plateforme de formation du GRIEP (Groupement Régional de l'Insertion par l'Economie en Picardie).



Présidente par Interim :
Mme Delphine DAMIS

Directrice :
Mme Sophie HURAY

Téléphone :
03 22 60 97 93

Courriel :
associationduvimeu@hotmail.fr

Statut :
Association Loi 1901

SIRET : 32642184900083
Code NAF : 9499Z

Date de création : 1982

Adresse du Siège :
12, Rue du Bois,
80210 CHEPY

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h30.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Département de la Somme

OPCA :
Agefos PME Nord Picardie



RECYCLERIE DU VIMEU

ACI : Réemployer - Réparer - Recycler : « 3R »



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Insérer socialement et professionnellement du public éloigné de l'emploi (des bénéficiaires de minima sociaux tels que RSA, ASS..., des personnes en situation de précarité, de handicap) avec pour support la Recyclerie.

ACTIVITÉS :

- **Logistique** : collecter, livrer et monter les meubles, ...
- **Mécanique** : réparer, tester le matériel de jardin (tondeuse, ...)
- **Magasin** : accueillir, vendre, gérer la caisse, aménager l'espace, mettre en valeur les meubles, ...
- **Informatique** : remettre en état de fonctionnement,
- **Electricité** : réparer et tester les appareils électroménagers,
- **Menuiserie** : rénover les meubles, créer des objets à base de palettes en bois (niches, composteurs, poulaillers, articles sur commande),
- **Electromécanique** : réparation des cycles au sein de l'atelier bicyclerie», tondeuses et matériels à moteur

Secteur d'intervention géographique : Rayon 35 kms autour de Béthencourt-sur Mer

Nombre de postes en insertion : 9 CDDI à temps partiel - 6,35 ETP (24h/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Tout au long du parcours, le salarié en insertion développe des compétences grâce à :

- des formations adaptées (ex : chariot élévateur, habilitation électrique, règles de sécurité, utilisation des machines, ...),
- des ateliers techniques : menuiserie, électricité, réparation d'électroménager, informatique ou logistique,
- des ateliers d'aide à la vie quotidienne : gestion financière, démarches administratives...

Chargé de l'accompagnement : 0.50 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement se fait tout au long de l'année afin de pouvoir remplacer les personnes en fin de contrat. Les salariés en insertion sont orientés par le Pôle emploi, la Mission Locale et le PLIE Picardie Maritime via le site «les emplois de l'inclusion».

Président :

M. Yves SCHÖNFELD

Directeur :

M. Florian BEAURAIN

Personne à contacter :

Mme Véronique LEGUAY, Accompagnatrice socioprofessionnelle

Téléphone :

03 22 26 49 60

Courriel :

recyclierieduvimeu@orange.fr

Statut : Association Loi 1901

SIRET : 753 446 202 000 24

Code NAF : 7830Z

Date de création : 14/12/2014

Adresse du Siège :

1 rue de Gamaches
80130 Béthencourt sur Mer

Horaires d'ouverture :

Mardi :
De 14h00 à 18h00
Mercredi, Jeudi, Vendredi :
De 09h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi :
De 09h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Partenaires financiers :

FSE,
Etat,
Région,
Département de la Somme
CCVS, CCV et CABS



RECYCLERIE DU VIMEU

ACI : L'Atelier



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Insérer socialement et professionnellement du public éloigné de l'emploi (des bénéficiaires de minima sociaux tels que RSA, ASS..., des personnes en situation de précarité, de handicap) avec pour support la Recyclerie.

ACTIVITÉS :

- **Menuiserie** : rénover les meubles, créer des objets à base de palettes en bois (niches, composteurs, poulaillers, articles sur commande), rénovation de cabines de plage,
- **Aérogommage** : sablage écologique de meubles dans le but de les retrouver brut et de leur donner une troisième vie

Secteur d'intervention géographique : Rayon 35 kms autour de Béthencourt-sur Mer

Nombre de postes en insertion : 4 CDDI à temps partiel - 2,85 ETP (24h/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Tout au long du parcours, le salarié en insertion développe des compétences grâce à :

- des formations adaptées (ex : chariot élévateur, habilitation électrique, règles de sécurité, utilisation des machines, ...),
- des ateliers techniques : menuiserie, électricité, réparation d'électroménager, informatique ou logistique,
- des ateliers d'aide à la vie quotidienne : gestion financière, démarches administratives...

Chargé de l'accompagnement : 0.10 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 0,57 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement se fait tout au long de l'année afin de pouvoir remplacer les personnes en fin de contrat. Les salariés en insertion sont orientés par le Pôle emploi, la Mission Locale et le PLIE Picardie Maritime via le site «les emplois de l'inclusion».

PARTICULARITÉS :

La machine combinée à bois permet aux salariés d'acquérir des compétences en réparation de vieux meubles et création d'objets en bois recyclé.

Président :
M. Yves SCHÖNFELD

Directeur :
M. Florian Beurain

Personne à contacter :
Mme Véronique LEGUAY, Accompagnatrice socioprofessionnelle

Téléphone :
03 22 26 49 60

Courriel :
recyclierieduvimeu@orange.fr

Statut : Association Loi 1901

SIRET : 753 446 202 000 24
Code NAF : 7830Z

Date de création : 14/12/2014

Adresse du Siège :
1 rue de Gamaches
80130 Béthencourt sur Mer

Horaires d'ouverture :
Mardi :
De 14h00 à 18h00
Mercredi, Jeudi, Vendredi :
De 09h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi :
De 09h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Partenaires financiers :
FSE,
Etat,
Région,
Département de la Somme



LES JARDINS DE LA BRESLE

Chantier Les Paniers de la Bresle



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Accompagner les salariés en insertion afin de les aider à définir leur projet social et professionnel.

Apporter un soutien et proposer un accompagnement socioprofessionnel répondant aux besoins des personnes en difficulté sociale : bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...), jeunes de moins de 26 ans suivis dans une Mission Locale et demandeurs d'emploi de longue durée. L'objectif est d'envisager une insertion durable dans l'emploi pour ce public.

ACTIVITÉS :

- Production de fruits et légumes selon les méthodes de l'agriculture biologique :
- Plantation, désherbage, arrosage, récolte,
- Entretien des espaces verts (tonte, taille de haies, désherbage),
- Entretien du mobilier de jardin,
- Fabrication de différents objets en bois de récupération (ex : jardinières),
- Préparation et livraison des commandes,

Secteur d'intervention : Bouttencourt

Nombre de postes en insertion : 4 ETP (CDDI à temps partiel à 24 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Les salariés en insertion sont suivis tout au long du parcours par des chargés d'accompagnement socioprofessionnel/conseiller en insertion et des encadrants techniques.

L'objectif de ce suivi repose sur :

- la résolution des freins sur le volet social (justice, famille, mobilité, administratif) et la construction du projet professionnel en entretien individuel avec la Conseillère d'Insertion Professionnelle
- la mise en place d'ateliers thématiques (budget, santé, emploi, culturelle) par des interventions extérieures (visite d'entreprises, de centres de formation, de visites culturelles et des agences d'intérim) organisés par l'accompagnatrice en socioprofessionnelle
- l'accès à l'emploi et/ou à la formation afin de faciliter l'intégration dans l'emploi durable.

Les encadrants techniques forment les salariés aux consignes de sécurité et aux techniques de travail en espaces verts.

Des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sont organisées. Au bout de 6 mois de présence dans la structure, les chargés d'accompagnement socioprofessionnel réalisent un bilan d'évaluation afin d'étudier la situation et la poursuite ou non du contrat de travail.

Chargé de l'accompagnement : 2 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 5 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement des salariés en insertion se fait tout au long de l'année. Les candidatures sont adressées à la structure par le Conseil Départemental (via une attestation RSA), par la Mission Locale et le Pôle emploi (via une fiche de prescription).

Président :

M. Vincent BABINET

Personnes à contacter :

Mme. Pauline LEULLIER,
Conseillère en Insertion professionnelle

Mme. Romane COTTIN,
Accompagnatrice socioprofessionnelle

Téléphone :

02 35 93 97 00

Courriel :

asso.jdbresle
@asso-jdbresle.com

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 41344003300012

Code NAF : 9499Z

Date de création : 1996

Adresse du Siège :

Mairie
76 340 Blangy sur Bresle

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi
de 08h00 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat

OPCA :

UNIFORMATION



LES JARDINS DE LA BRESLE

Chantier Bresle Environnement



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Accompagner les salariés en insertion afin de les aider à définir leur projet social et professionnel.

Apporter un soutien et proposer un accompagnement socioprofessionnel répondant aux besoins des personnes en difficulté sociale : bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...), jeunes de moins de 26 ans suivis dans une Mission Locale et demandeurs d'emploi de longue durée. L'objectif est d'envisager une insertion durable dans l'emploi pour ce public.

ACTIVITÉS :

Travaux d'entretien des chemins de randonnées et d'espaces verts :

- Entretien des chemins de randonnées des Communautés de Communes des Villes Sœurs,
- Travaux de lutte contre l'érosion des sols (tonte - taille de haies – entretien de fascines – désherbage et paillage),
- Entretien des bassins de rétention d'eau,
- Elagage des arbres et travaux paysagers.

Secteur d'intervention : Mers les Bains (pour les Trois Villes Sœurs), Gamaches, Longroy, Friaucourt (bassins versants IKOS HYDRA)

Nombre de postes en insertion : 4 ETP CDDI à temps partiel à 24 H/semaine

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Les salariés en insertion sont suivis tout au long du parcours par des chargés d'accompagnement socioprofessionnel/conseiller en insertion et des encadrants techniques.

L'objectif de ce suivi repose sur :

- la résolution des freins sur le volet social (justice, famille, mobilité, administratif) et la construction du projet professionnel en entretien individuel avec la Conseillère d'Insertion Professionnelle
- la mise en place d'ateliers thématiques (budget, santé, emploi, culturelle) par des interventions extérieures (visite d'entreprises, de centres de formation, de visites culturelles et des agences d'intérim) organisés par l'accompagnatrice en socioprofessionnelle
- l'accès à l'emploi et/ou à la formation afin de faciliter l'intégration dans l'emploi durable.

Les encadrants techniques forment les salariés aux consignes de sécurité et aux techniques de travail en espaces verts.

Des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sont organisées. Au bout de 6 mois de présence dans la structure, les chargés d'accompagnement socioprofessionnel réalisent un bilan d'évaluation afin d'étudier la situation et la poursuite ou non du contrat de travail.

Chargé de l'accompagnement : 2 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 5 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement des salariés en insertion se fait tout au long de l'année. Les candidatures sont adressées à la structure par le Conseil Départemental (via une attestation RSA), par la Mission Locale (via une fiche de prescription) et le Pôle emploi.

Président :

M. Vincent BABINET

Personnes à contacter :

Mme. Pauline LEULLIER,
Conseillère en insertion
professionnelle
Mme. Romane COTTIN,
Accompagnatrice
socioprofessionnelle

Téléphone :

02 35 93 97 00

Courriel :

asso.jdbresle@asso-jdbresle.com

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 41344003300012

Code NAF : 9499Z

Date de création : 1996

Adresse du Siège :

Mairie
76 340 Blangy sur Bresle

Horaires d'ouverture :

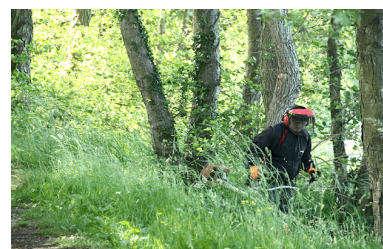
du Lundi au Vendredi
de 08h00 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat

OPCA :

Uniformalion



LES JARDINS DE LA BRESLE

Chantier Rivierette



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Accompagner les salariés en insertion afin de les aider à définir leur projet social et professionnel.

Apporter un soutien et proposer un accompagnement socioprofessionnel répondant aux besoins des personnes en difficulté sociale : bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...), jeunes de moins de 26 ans suivis dans une Mission Locale et demandeurs d'emploi de longue durée. L'objectif est d'envisager une insertion durable dans l'emploi pour ce public.

ACTIVITÉS :

Mise en valeur de sites naturels par le :

- nettoyage de rivières, bords d'étang, fossé de drainage, faucardage,
- débroussaillage, tronçonnage,
- petit élagage

Secteur d'intervention :

Mers-les-Bains (pour les Trois Villes Soeurs), Gamaches, Longroy, Friaucourt (bassins versants IKOS HYDRA)

Nombre de postes en insertion : 4 ETP (CDDI à temps partiel à 24H/semaine)

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Les salariés en insertion sont suivis tout au long du parcours par des chargés d'accompagnement socioprofessionnel/conseiller en insertion et des encadrants techniques.

L'objectif de ce suivi repose sur :

- la résolution des freins sur le volet social (justice, famille, mobilité, administratif) et la construction du projet professionnel en entretien individuel avec la Conseillère d'Insertion Professionnelle
- la mise en place d'ateliers thématiques (budget, santé, emploi, culturelle) par des interventions extérieures (visite d'entreprises, de centres de formation, de visites culturelles et des agences d'intérim) organisés par l'accompagnatrice en socioprofessionnelle
- l'accès à l'emploi et/ou à la formation afin de faciliter l'intégration dans l'emploi durable.

Les encadrants techniques forment les salariés aux consignes de sécurité et aux techniques de travail en espaces verts.

Des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sont organisées. Au bout de 6 mois de présence dans la structure, les chargés d'accompagnement socioprofessionnel réalisent un bilan d'évaluation afin d'étudier la situation et la poursuite ou non du contrat de travail.

Chargé de l'accompagnement : 2 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 5 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement des salariés en insertion se fait tout au long de l'année. Les candidatures sont adressées à la structure par le Conseil Départemental (via une attestation RSA), par la Mission Locale (via une fiche de prescription) et le Pôle emploi..

Président :

M. Vincent BABINET

Personnes à contacter :

Mme. Pauline LEULLIER,
Conseillère en insertion
professionnelle
Mme. Romane COTTIN,
Accompagnatrice
socioprofessionnelle

Téléphone :

02 35 93 97 00

Courriel :

asso.jdbresle@asso-jdbresle.com

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 41344003300012

Code NAF : 9499Z

Date de création : 1996

Adresse du Siège :

Mairie
76 340 Blangy sur Bresle

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi
de 08h00 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat

OPCA :

Uniformalion



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier école Patrimoine



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Travaux de maçonnerie, enduits, jointements et pose de briques, réalisation de torchis,
- Peinture, plaquisterie,
- Pose de menuiseries, couverture, charpente, terrassement,
- Prise de côtes et de mesures.

Secteur d'intervention : les différents bâtiments et sites communaux de la ville d'Abbeville (écoles, cimetières, églises, parcs, musées, théâtre, voirie communale, stades municipaux...).

Nombre de postes en insertion : 14 agents CDDI., temps partiel (20 H / semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Ce chantier permet l'acquisition des gestes métiers du Bâtiment et une montée en compétences progressive.

Il permet aux participants d'apprendre toutes les étapes de la rénovation (conception, préparation, jusqu'à la livraison de la réalisation) et d'apprécier le résultat du projet confié.

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an.

Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats. Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...).

Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITÉS :

Ce chantier s'inscrit dans le pôle de compétences professionnelles Patrimoine-Bâtiment.

Il s'oriente vers un chantier école avec la mise en oeuvre de grands projets de rénovation d'édifices communaux, qui requièrent de la technicité, des restaurations à l'identique dans le respect des pratiques de construction avec, si besoin, le concours des Bâtiments de France (certains bâtiments concernés sont en effet classés).

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice
des Ressources Humaines et de
l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :

De 8 h 30 à 12 h 00 et

de 13 h 30 à 18 h 00

Le Vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Petit Patrimoine



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Maçonnerie, peinture, pose de pavés, briques, enduits, jointement..
- Entretien et création de petit mobilier

Secteur d'intervention : Bâtiments communaux

Nombre de postes en insertion : 14 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an. Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...). Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITÉS :

Ce chantier est impacté par la montée en compétences du chantier Patrimoine puisqu'il s'inscrit avec ce dernier dans le pôle de compétences professionnelles Patrimoine-Bâtiment.

Il effectue des petits travaux de rénovation de patrimoine et des travaux de petite voirie.

Il peut intervenir en renfort des ACI du domaine Espaces Verts lors d'opérations ponctuelles et/ou urgentes pour le nettoyage de certains secteurs. Il peut également renforcer les équipes de l'ACI Patrimoine sur des actions ponctuelles et permettre à ses participants une passerelle.

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice des Ressources Humaines et de l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
De 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00
Le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Espaces Verts



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Nettoyement préalable des zones avant intervention sur espaces verts (ramassage des déchets et détritus divers),
- Clayonnage, tonte des espaces verts, taille des haies des différents quartiers de la ville,
- Création et entretien de massifs fleuris ou de massifs de plantes,
- Ramassage de feuilles.

Secteur d'intervention : Abbeville

Nombre de postes en insertion : 14 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an.

Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...).

Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITÉ :

Il s'inscrit dans le pôle de compétences professionnelles Espaces Verts.

Ce chantier est en lien avec le service du développement durable et propreté de la commune

Il assure l'entretien des espaces verts de certains quartiers de la ville d'Abbeville et de certaines zones définies

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice
des Ressources Humaines et de
l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
De 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00
Le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Ronde de l'Eau



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Nettoyement préalable des zones avant intervention sur espaces verts (ramassage des déchets et détritus divers),
- Clayonnage, tonte des espaces verts, taille des haies des différents quartiers de la ville,
- Ramassage de feuilles, coupage et broyage des branches,
- Entretien courant des machines : démontage et montage des lames, nettoyage, graissage, vidange,
- Elagage, débroussaillage, entretien des abords,
- Réfection des chemins, fauchage et arrachage, nettoyage, bouturage...

Secteur d'intervention : Lieu-dit la coulée verte, Espace Saint Gilles ex CM17, ruines Saint-Paul, base nautique, Karting, cimetière de la Chapelle, plaine de la Maye, boulevard Vauban, carré de Six, CD 901, quartier Saint-Gilles, collège du Ponthieu, ferme Robart, centre hippique

Nombre de postes en insertion : 14 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an.

Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...).

Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITÉ :

Ce chantier s'inscrit dans le pôle de compétences professionnelles Espaces - Verts. La Ronde de l'Eau est un lieu de promenade et de randonnée pédestre autour d'Abbeville. Ce parcours décrit une boucle autour de la Somme, de rivières, de rus, d'étangs et de marais. Ce circuit touristique est entretenu par la ville d'Abbeville et le chantier ronde de l'eau intervient dans l'entretien de ces lieux.

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice des Ressources Humaines et de l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
De 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00
Le Vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Veille Ecologique



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Débroussaillage manuel,
- Plantations arborées et herbacées,
- Bûcheronnage, élagage, faucardage,
- Curage manuel, protection des berges par tunage, entretien des abords,
- Clayonnage, fascinage, contrôle des niveaux de l'eau, destruction des nuisibles, nettoyage et entretien du petit matériel et des véhicules,

Secteur d'intervention : Voyeul aux vaches, contre fossé du canal de la Somme, impasse de la fontaine à Mautort, chemin des jardiniers à Rouvroy, chemin du Marais de Mautort, route des Polonais, route de Rouen (chemin des courses), tribunes de l'hippodrome, complexe sportif de Rouvroy, bassin de la Maye, quartier Saint-Gilles, berges de la Nonette, Voyeul Saint-Jean, fossés rue des Rames, berges de la rivière des Nonnains, chemin des canotiers, berges de l'ancien canal marchand.

Nombre de postes en insertion : 14 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an. Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...). Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

Ce chantier s'inscrit dans le pôle de compétences professionnelles Espaces Naturels Humides. Il oeuvre dans une volonté de respect de la faune et de la flore et participe à la lutte active contre les inondations dans laquelle la Commune est engagée depuis 2001.

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice des Ressources Humaines et de l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :

De 8 h 30 à 12 h 00 et

de 13 h 30 à 18 h 00

Le Vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Bouvaque



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable

ACTIVITÉS :

- Clayonnage, curage des fossés,
- Tonte, fauchage, entretien des sentiers, des allées et des abords,
- Sélection des végétaux, repiquage de plans, débroussaillage, petit élagage, taille des arbustes, des haies et des buissons,
- Entretien des berges et des étangs,
- Entretien du mobilier urbain et parc (bancs, tables...),
- Constructions de nichoirs, d'hôtels à insectes, de séparations/clôtures en bois...

Secteur d'intervention : Parc de la Bouvaque, près Collart, chemin de Drucat ...

Nombre de postes en insertion : 14 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Avant leur intégration dans la structure, les salariés en insertion doivent avoir une idée de leur projet professionnel. L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an. Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...). Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITE :

Le parc de la Bouvaque constitue un véritable espace naturel composé pour l'essentiel de zones humides d'étangs et de rivières d'environ 60 hectares, dont 20 hectares de plans d'eau. L'entretien de cet espace est donc très important afin de préserver et améliorer sa richesse écologique (faunistique et floristique).

Ce chantier s'inscrit dans le pôle de compétences professionnelles Espaces Naturels Humides. Il oeuvre dans une volonté de respect de la faune et de la flore et participe à la lutte active contre les inondations dans laquelle la Commune est engagée depuis 2001.

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice des Ressources Humaines et de l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
De 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00
Le Vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



MAIRIE D'ABBEVILLE

Chantier Maraîchage



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre la pauvreté et lever les principaux freins à l'emploi, promouvoir l'inclusion et l'accompagnement dans l'emploi et accompagner vers l'emploi durable.

ACTIVITÉS :

- Production de fruits et de légumes
- Assurer la plantation et le ramassage des légumes
- Désherbage et entretien du jardin
- Nettoyage et désinfection du poulailler

Secteur d'intervention : Bouvaque...

Nombre de postes en insertion : 5 agents en CDDI à temps partiel (20 H/semaine).

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Avant leur intégration dans la structure, les salariés en insertion doivent avoir une idée de leur projet professionnel. L'intégration dans le chantier d'insertion se fait suite à la formalisation et la signature d'un contrat d'objectifs.

Chaque salarié est suivi individuellement tout au long de son parcours sur le rythme d'un entretien par mois minimum

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

Chargé de l'encadrement technique : 1 ETP

RECRUTEMENT :

En fonction des comités de suivi, le recrutement se fait sur deux sessions, deux fois par an. Cela permet de remplacer les personnes en fin de contrat par de nouveaux candidats, pour un premier contrat d'insertion de 4 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans.

Le recrutement peut se faire également au fil de l'eau en cas de départ d'un salarié (licenciement, rupture, démission, départ en formation qualifiante, emploi...). Le positionnement du public se fait par le Pôle Emploi et sur fiche de prescription par le PLIE et le Conseil Départemental.

PARTICULARITE :

Le jardin s'étend sur une parcelle de 4000 m² appartenant à la société d'horticulture d'Abbeville. Une fosse de permaculture est installée pour développer davantage de techniques. La production alimentera dans un premier temps les foyers Barre et Robert-Page et l'épicerie sociale en automne.

Président :

M. Pascal DEMARTHE
Maire

Directrice :

Mme Sandra LEBOEUF

Personne à contacter :

Mme Sandra LEBOEUF, Directrice
des Ressources Humaines et de
l'Insertion

Téléphone :

03 22 25 43 43

Courriel :

sandra.leboeuf@abbeville.fr

Statut :

Collectivité territoriale

SIRET : 21800001600012

Code NAF : 8411Z

Date de création : 1978

Adresse du Siège :

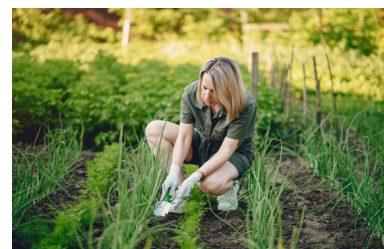
1 Place Max LEJEUNE
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi :
De 8 h 30 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 18 h 00
Le Vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat,
FSE,
Région,
Département



II LES SIAE PRODUISANT DES BIENS ET DES SERVICES

2.3 LES ENTREPRISES D'INSERTION (EI)

Principes

Ce sont des entreprises opérant dans le secteur marchand, dont la finalité est avant tout sociale. Les EI constituent un des outils d'insertion favorisant pour certaines personnes très éloignées de l'emploi d'intégrer pour la première fois le marché du travail.

Statut / forme juridique

Entreprises du secteur marchand (SA, SARL, association loi 1901...). Elles doivent signer une convention avec l'Etat pour une durée maximale de 3 ans.

Mode de fonctionnement

L'EI exerce son activité aux conditions du marché. 80 % de ces ressources proviennent de la commercialisation des biens et services qu'elle produit. Les EI embauchent, salarient et accompagnent des personnes en difficulté sociale et professionnelle, en utilisant l'entreprise comme support d'insertion.

Secteurs d'intervention

Les EI peuvent intervenir dans de nombreux secteurs d'activité : transport et logistique, recyclage, propreté et environnement, BTP, restauration, industrie. En Picardie Maritime, les EI oeuvrent notamment dans les services à la personne et à la collectivité, le bâtiment et les travaux publics, et la sous-traitance industrielle

Typologies du public

Les EI embauchent les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, notamment

- Les jeunes de moins de 26 ans, sortis du système scolaire et inscrits dans une Mission locale,
- Les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, ...)
- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
- Les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale...

Rappel sur les offres d'emploi à pourvoir

Les EI sont tenues d'informer en amont les prescripteurs (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) et tout particulièrement le PLIE des offres d'emploi à pourvoir et du nombre de places disponibles au sein de leur structure afin de faciliter le positionnement des futurs candidats.

Orientation et positionnement du public

Une fois le repérage des personnes éloignées du marché du travail est effectué par les acteurs publics de l'insertion (CIO, régie des quartiers, PLIE, Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi...), ils réalisent un diagnostic socioprofessionnel portant sur leurs problématiques liées à l'emploi (mobilité, logement, addiction, illettrisme ...) et leur projet professionnel. Lorsque la mobilisation de l'EI s'avère une étape pertinente dans leurs parcours, les prescripteurs (Pôle emploi,

Mission Locale, Cap emploi) les orientent vers les entreprises portant ce dispositif.

Modalités de recrutement

Parmi les personnes présentées à l'entretien, l'employeur sélectionne les candidatures en fonction de plusieurs critères : la motivation, les savoir-faire, les savoir-être, le nombre de places disponibles au sein de l'entreprise, les aptitudes professionnelles du candidat. A savoir que l'employeur est l'acteur principal qui décide de retenir ou pas la personne en insertion.

Délivrance PASS IAE

Après décision d'embauche (mais avant la date de démarrage du contrat de travail ou de la mission), la structure utilise le site «les emplois de l'inclusion» pour obtenir le PASS IAE, délivré environ 2 jours après toute demande d'embauche dès lors que le candidat remplit les critères d'éligibilité.

Cette étape est importante car la personne ne peut pas intégrer l'ACI si elle ne fait pas l'objet d'un PASS IAE.

Le PASS IAE lui permet de travailler durant 24 mois dans un ou plusieurs ACI, une EI et /ou une ETTI. Il lui permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel particulier tout au long de son parcours d'insertion.

Contrat de travail

Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) d'une durée minimale de 4 mois, renouvelé dans la limite de 24 mois sauf dérogations.

Durée hebdomadaire du travail de 20 H au minimum et de 35 H au maximum.

Rémunération horaire au moins égale au SMIC. Possibilité de suspendre le contrat à la demande du salarié afin de lui permettre d'effectuer une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), d'accomplir une période d'essai afférente à une offre d'emploi visant une embauche en CDI, ou un CDD ≥ à 6 mois.

Possibilité de rompre le contrat avant son terme, à l'initiative du salarié, lorsque la rupture a pour objet de lui permettre de suivre une formation qualifiante.

Aides de l'Etat

L'aide au poste d'insertion comprend un montant socle fixé depuis le 1er janvier 2021 à 10 751 €.

Ce montant est forfaitisé de 0 à 10 % du montant socle selon les critères suivants :

- Les caractéristiques des personnes embauchées
- Les actions et les moyens d'insertion mis en oeuvre
- Les résultats constatés à la sortie de la structure

Cette aide est versée à l'EI pour chaque poste de travail occupé à temps plein.

Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel.

Les EI mettent en place un accompagnement intensif tout au long du parcours de la personne en insertion.

D'une part, cet accompagnement est assuré par des encadrants techniques qui ont pour mission de suivre régulièrement le travail des salariés pendant leur mission. Ainsi, leur rôle repose sur l'encadrement d'un groupe de personnes en insertion dans le cadre d'activités de production pour favoriser l'apprentissage de règles et de gestes professionnels.

Sur le poste du travail, leurs responsabilités s'articulent selon trois axes :

- la gestion de la production,
- l'adaptation de l'activité et des tâches au public accueilli,
- le relais dans l'accompagnement social et professionnel.

D'autre part, l'accompagnement est assuré par des chargés/conseillers d'insertion/ accompagnateurs socioprofessionnels qui ont pour mission de lever les freins liés à l'emploi et définir le projet professionnel. Et ce, en :

- faisant des bilans des acquis,
- élaborant le projet professionnel,
- aidant à l'orientation et au choix de la formation.

Ces derniers mettent en place également une démarche proactive vis-à-vis d'employeurs potentiels.

L'accompagnement s'appuie donc sur un ensemble d'actes formatifs autour du savoir-faire technique et du savoir-être afin de préparer le salarié en insertion à la sortie vers l'emploi.

Les principaux axes de travail sont :

La résolution des freins à l'insertion sociale et professionnelle par un encadrement technique et un accompagnement renforcé visant :

- La création du lien social,
- Le travail sur l'estime de soi, la connaissance des droits et devoirs,
- La restauration ou l'acquisition de savoir-être (respect des horaires et des consignes, travail en équipe, autonomie, ...)
- L'accès au logement, à la mobilité, à la santé à la maîtrise de la langue française, ...

La construction d'un projet professionnel via un accompagnement socio-professionnel individuel et collectif, un encadrement sur le poste de travail, un accès à la formation, la qualification et l'acquisition de compétences.

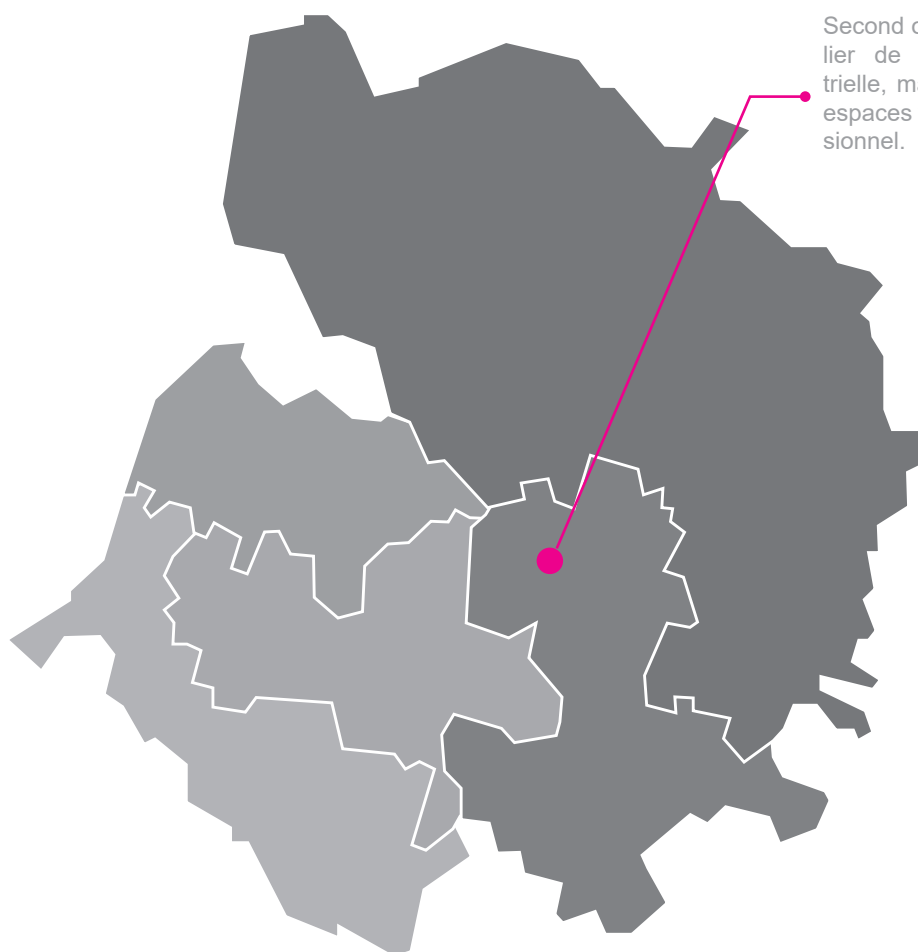
Le développement des compétences des salariés en insertion en ciblant la qualification professionnelle, en les faisant bénéficier des certifications de compétences, de Validation des Acquis de l'Expérience, ou de l'obtention d'une qualification professionnelle.

2.4 L'EI EN PICARDIE MARITIME



Somme Multi-Activités - SMA :

Second oeuvre, opérateur d'atelier de sous traitance industrielle, maintenance automobile, espaces verts, nettoyage professionnel.



TAA SERVICES

Somme Multi-Activités (S.M.A.)



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Une entreprise d'insertion est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (ré-entraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...) pour construire et finaliser avec elles son parcours d'insertion socio professionnel durable.

ACTIVITÉS :

Il existe trois domaines d'activités :

Rénovation :

- Isolation, peinture, maçonnerie, tapisserie ;
- Pose de revêtement de sol (carrelage, linoleum, parquet, faïence) ;
- Menuiserie (pose de portes, fenêtres, portails) ;
- Réalisation de terrasse (bois ou composite), travaux de démolition ;

Blanchisserie :

- Pressing écologique ;
- Couture ;
- Repassage (classique ou en calandre)

Sous-Traitance Industrielle

- Montage, assemblage à la main ou sur machine ;
- Conditionnement, déconditionnement, étiquetage ;
- Contrôle qualité visuellement ;
- Découpe et pliage de tissus ;

Secteur d'intervention : Picardie Maritime

Nombre de postes en insertion : 38 CDDI à temps plein.

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Après intégration dans la structure, les personnes rencontrent régulièrement la conseillère en charge de leur accompagnement. L'objectif étant de mettre en oeuvre des actions visant à résoudre des freins périphériques à l'emploi, et de travailler sur l'élaboration et la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable.

Chargé de l'accompagnement : 2 conseillères en insertion

Recrutement :

Lorsqu'un poste est à pourvoir, les conseillères consultent le fichier des personnes inscrites au sein de la structure, et si besoin, déposent une offre d'emploi sur le site de TAA services, sur Facebook ou LinkedIn. Pour ce postes, les candidats doivent être éligibles à l'insertion par l'activité économique. Pour ces emplois, les personnes signent un contrat à durée déterminée d'insertion. La durée de ces contrats ne peut être inférieure à 4 mois qui peuvent être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 24 mois

Président :

M. Bertrand MELOY

Directeur :

M. Frédéric GRENOT

Personne à contacter :

- M. COURTOIS, Responsable Bâtiment
- Mme. BOULART, Responsable Blanchisserie
- Mme. CLERE, Responsable sous-traitance industrielle

Téléphone :

03 22 20 79 20

Courriel :

contact@taa-services.com

Facebook : TAA Services

LinkedIn : TAA Services

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 42914528700034

Code NAF : 8299Z

Date de création : 1997

Adresse du Siège :

213 boulevard Voltaire
80100 – Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 08h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat



III - LES SIAE METTANT A DISPOSITION DES SALARIÉS EN INSERTION

3.1 LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES (AI)

Principes

Accueillent, accompagnent et recrutent des personnes en démarche d'insertion et les mettent à disposition d'utilisateurs : associations, collectivités, entreprises, particuliers... pour réaliser des travaux occasionnels/tâches précises et temporaires tels que : travaux d'entretien, nettoyage, manutention, jardinage, ...

Organisent des parcours de formation professionnelle.
Informent le public sur leurs droits.

Statut / forme juridique

Association à but non lucratif régit par la loi de 1901, conventionnée par l'Etat.

Mode de fonctionnement

Une relation tripartite existe entre l'AI, le salarié et l'utilisateur :

- Le salarié est lié à l'AI par un contrat de travail (CDD d'usage, ou CDD d'insertion, ou CDI exceptionnellement à temps partiel).
- L'AI établit un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur.

Les AI peuvent intervenir à toutes les étapes du parcours d'insertion.

Cependant, la circulaire du 26 mars 1999, souligne qu'elle intervient généralement en début du parcours.

Secteurs d'intervention

Les AI peuvent intervenir dans plusieurs secteurs d'activité : services à la personne et à la collectivité, transport et logistique, espaces naturels et espaces verts, animation d'activité de loisirs, production culinaire, BTP, administration...

En Picardie Maritime, il existe une seule association intermédiaire.

Elle oeuvre dans les secteurs d'entretien, des espaces verts et les travaux ménagers.

Typologies du public

Les AI embauchent les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Il s'agit des :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Travailleurs reconnus handicapés,
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS ...),
- Jeunes de moins de 26 ans de faible niveau de formation et en situation de chômage récurrent.

Rappel sur les offres d'emploi à pourvoir

Les AI sont tenues d'informer en amont les prescripteurs (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) et tout particulièrement le PLIE des offres d'emploi à pourvoir et du nombre de places disponibles au sein de leur structure afin de faciliter le positionnement des futurs candidats.

Orientation et positionnement du public

Une fois le repérage des personnes éloignées du marché du travail effectué par les acteurs publics de l'insertion (CIO, régie des quartiers, PLIE, Mission locale, Pôle emploi, Cap emploi...), ils réalisent un diagnostic socioprofessionnel portant sur leurs problématiques liées à l'emploi (mobilité, logement, addiction, illettrisme ...) et leur projet professionnel.

Lorsque la mobilisation de l'AI s'avère une étape pertinente dans leurs parcours, les prescripteurs (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) les orientent vers les structures portant ce dispositif.

Modalités de recrutement

Parmi les personnes présentées à l'entretien, la structure sélectionne les candidatures en fonction de plusieurs critères : la motivation, les savoir-faire, les savoir-être, le nombre de places disponibles au sein de l'entreprise, les aptitudes professionnelles du candidat...

L'employeur est l'acteur principal qui décide de retenir ou pas la personne en insertion.

Délivrance PASS IAE

Après décision d'embauche (mais avant la date de démarrage du contrat de travail ou de la mission), la structure utilise le site «les emplois de l'inclusion» pour obtenir le PASS IAE, délivré environ 2 jours après toute demande d'embauche dès lors que le candidat remplit les critères d'éligibilité.

Cette étape est importante car la personne ne peut pas intégrer l'AI si elle ne fait pas l'objet d'un PASS IAE.

L'agrément lui permet de travailler durant 24 mois dans un ou plusieurs ACI, une EI et /ou une ETTI. Il lui permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel particulier tout au long de son parcours d'insertion.

Les salariés en insertion retenus au sein d'une AI doivent avoir des aptitudes professionnelles correspondantes aux postes proposés.

Contrat de travail

Une signature d'un CDD, CDDI ou d'un CDI exceptionnellement à temps partiel est possible.

Une durée de travail hebdomadaire inférieure à la durée minimale fixée pour un temps partiel (soit 24 heures par semaine) peut être proposée aux salariés lorsque le parcours d'insertion le justifie.

Aides de l'Etat

L'aide au poste d'insertion comprend un montant socle fixé depuis le 1er janvier 2021 à 1 397 €.

Ce montant est forfaitisé de 0 à 10 % du montant socle selon les critères suivants :

- Les caractéristiques des personnes embauchées,
- Les actions et les moyens d'insertion mis en oeuvre,
- Les résultats constatés à la sortie de la structure.

Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel

Au sein d'une AI, les chargés de missions assurent l'accompagnement des salariés en insertion en vue de faciliter leur intégration et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Plusieurs actions peuvent être mises en oeuvre :

- Un bilan de connaissances et de compétences professionnelles pour les salariés dont le niveau de formation initiale est faible.
- Des actions de remobilisation pour les publics ayant besoin de se réadapter aux contraintes de l'emploi (horaires, organisation de travail...).
- Des actions de requalification à caractère professionnel ou technique pour les publics qui ont quitté depuis longtemps le système éducatif et qui ont besoin d'une remise à niveau de leurs connaissances.

Les salariés ont droit à la formation professionnelle continue, soit à l'initiative de l'employeur, soit à leur propre initiative.

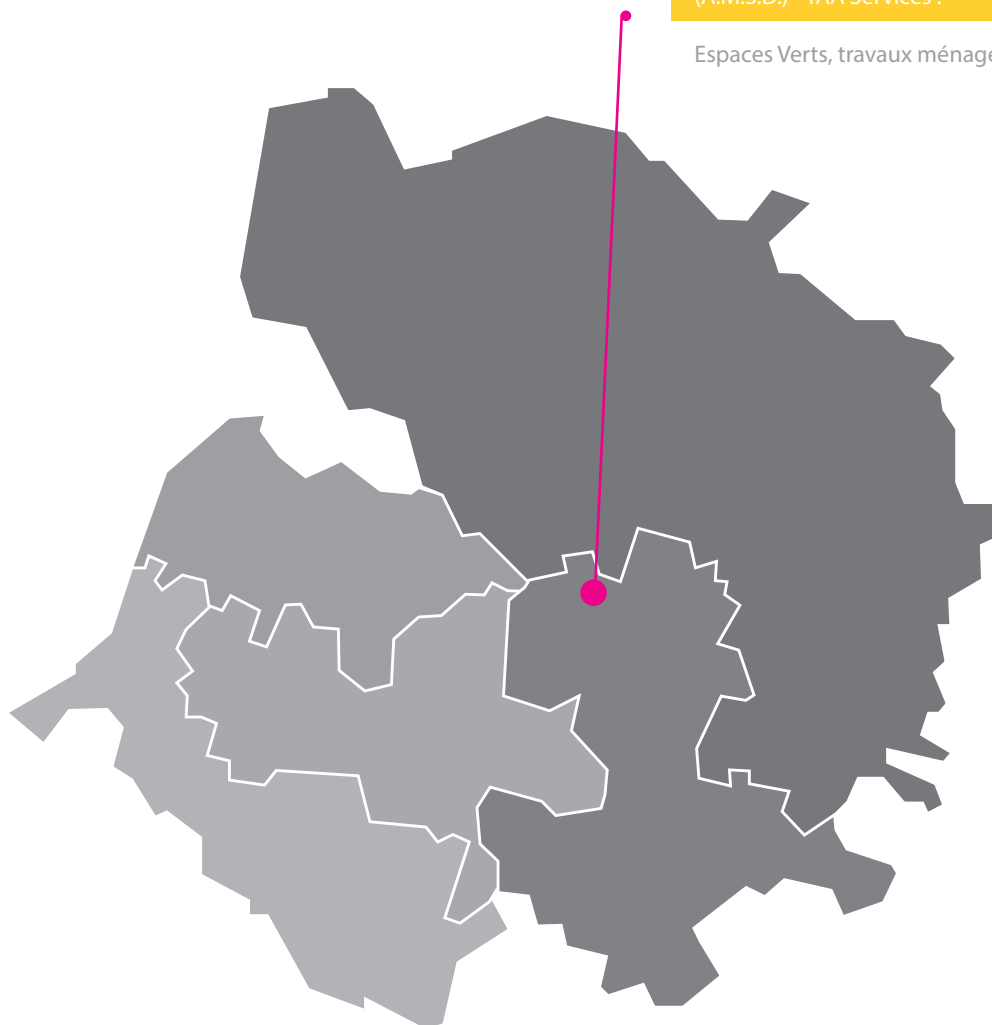


3.2 L'AI EN PICARDIE MARITIME



Association
Multi-Services à domicile
(A.M.S.D.) - TAA Services :

Espaces Verts, travaux ménagers



TAA SERVICES

ASSOCIATION MULTI-SERVICES A DOMICILE (A.M.S.D.)



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Mise à disposition de salariés auprès de particuliers, dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle.

ACTIVITÉS :

Deux domaines d'activités :

- Espaces verts :
 - Taille de haies et d'arbustes ;
 - Jardinage, semis et tonte de gazons ;
 - Elagage, abattage, dessouchage, débroussaillage ;
 - Pose de clôtures et de bâches sur les talus ;
 - Création et entretien de massifs et des plantations.
- Entretien ménager :
 - Ménages et repassage chez des particuliers ;
 - Entretien de locaux commerciaux et de communs d'immeubles ;
 - Entretien de résidences, d'hôtels, gîtes et locations ;
 - Nettoyage de chantier.

Secteur d'intervention : Picardie Maritime

Nombre de postes en insertion : 34 CDDI à temps plein

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Les missions de travail s'exercent hors des locaux de chez TAA Services, il est donc préconisé d'être mobile à minima.

Concernant le domaine des travaux ménagers, le responsable d'activité en collaboration avec les deux inspectrices apprennent aux salariés les techniques de nettoyage, l'optimisation du temps, l'utilisation des produits...

Concernant le domaine du jardinage, le responsable d'activité ainsi que les encadrants apprennent aux salariés à devenir autonomes dans les tâches qui leurs sont confiées. Ils vérifient également que le travail est réalisé correctement, dans de bonnes conditions et avec les équipements adaptés.

Chargé de l'accompagnement : 2 conseillères en insertion

Recrutement :

Les candidats doivent spontanément contacter la structure par le moyen qui leur correspond (téléphone les lundis et vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 00). En retour, une conseillère fixera un rendez-vous à la personne pour un entretien et des documents apporter le jour de l'entretien

Président :

M. Bertrand MELOY

Directeur :

M. Frédéric GRENOT

Personne à contacter :

- M. DARDE, Responsable de l'activité « Entretien ménager »
- M. MOREL, Responsable de l'activité « Jardinage »
- M. COUILLET, Responsable de l'activité « Espaces Verts Particuliers »

Téléphone :

03 22 20 79 20

Courriel :

contact@taa-services.com

Facebook : TAA Services

LinkedIn : TAA Services

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 42914528700034

Code NAF : 8299Z

Date de création : 1997

Adresse du Siège :

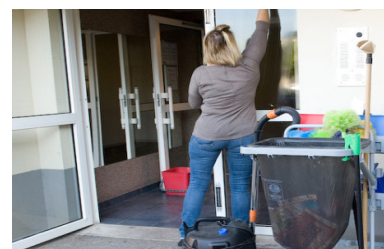
213 boulevard Voltaire
80100 – Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 08h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat



III - LES SIAE METTANT A DISPOSITION DES SALARIÉS EN INSERTION

3.3 LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION (ETTI)

Principes Ce sont des entreprises d'insertion qui utilisent le travail temporaire comme support d'insertion.	4ème étape : orientation du public dans une ETTI Quand le salarié en insertion est orienté vers une ETTI, il rencontre un chargé de mission et réalise avec lui un entretien approfondi. L'objectif est d'établir un diagnostic de sa situation afin de voir si un parcours au sein de l'ETTI est pertinent pour lui ou non. En effet, les personnes accueillies ne deviendront pas tous des salariés de l'ETTI car leurs besoins ne trouveront pas obligatoirement de solution dans cette structure (problèmes médicaux, addiction, ...) ; ces personnes pourront être donc orientées vers d'autres acteurs ou autres types de SIAE.	Ce montant est forfaitisé de 0 à 10 % du montant socle selon les critères suivants : • Les caractéristiques des personnes embauchées, • Les actions et les moyens d'insertion mis en oeuvre, • Les résultats constatés à la sortie de la structure. Cette aide est versée à l'ETTI pour chaque poste de travail occupé à temps plein.
Statut / forme juridique Entreprises de travail temporaire conventionnée par l'Etat sous la forme d'une forme associative ou d'une société commerciale		
Mode de fonctionnement Leur mode de fonctionnement rassemble à celui des agences d'interim. L'ETTI signe un contrat avec une entreprise utilisatrice. La personne en parcours d'insertion travaille dans l'entreprise utilisatrice mais est salariée de l'ETTI par le biais d'un contrat de mission. La durée maximale de travail est portée à 24 mois maximum. En outre des offres d'emploi proposées, l'ETTI met en place également un accompagnement socioprofessionnel individualisé. Les salariés des ETTI sont rémunérés aux conditions conventionnelles de l'entreprise utilisatrice.	5ème étape : demande de PASS IAE Après décision d'embauche (mais avant la date de démarrage du contrat de travail ou de la mission), la structure utilise le site «les emplois de l'inclusion» pour obtenir le PASS IAE, délivré environ 2 jours après toute demande d'embauche dès lors que le candidat remplit les critères d'éligibilité. Cette étape est importante car la personne ne peut pas intégrer l'ETTI si elle ne fait pas l'objet d'un PASS IAE. Le PASS IAE lui permet de travailler durant 24 mois dans un ou plusieurs ACI, une EI et /ou une ETTI. Il lui permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel particulier tout au long de son parcours d'insertion.	
Secteurs d'intervention Les offres d'emploi d'interim peuvent être proposées dans plusieurs secteurs d'activité : BTP, industrie, transport / logistique, services à la personne et à la collectivité, manutention,		
Orientation du public et l'entrée en ETTI (qui fait quoi ?) 1ère étape : repérage du public Les acteurs publics de l'insertion repèrent le public en difficulté sociale et professionnelle pour lequel un parcours IAE peut être pertinent. 2ème étape : orientation du public Les acteurs publics orientent le public vers un prescripteur de droit (Pôle emploi, Missions Locales, CAP emploi) ou un prescripteur habilité par le Préfet après avis du CDIAE. 3ème étape : diagnostic socioprofessionnel Le prescripteur établit un diagnostic socioprofessionnel de la personne, qui lui permet d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un parcours au sein d'une SIAE. Ainsi, selon les besoins des personnes et l'offre locale d'insertion, les parcours d'insertion peuvent se dérouler dans une ou plusieurs types de SIAE.	Modalités de recrutement Les ETTI embauchent exclusivement des « personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières » et agréées par Pôle emploi. C'est la conclusion de la convention de l'Etat qui donne à l'ETT le statut d'ETTI et la possibilité d'accéder aux aides prévues par la loi. Ces personnes sont ensuite mises à disposition auprès d'entreprises utilisatrices pour des missions de travail ponctuelles, pour tous types de travaux et dans la plupart des secteurs. Contrat de travail Les ETTI concluent des contrats de mission de courte ou de moyenne durée dans les cas suivants : remplacement, accroissement d'activité, emploi saisonnier ou temporaire. Aides de l'Etat L'aide au poste d'insertion comprend un montant socle fixé depuis le 1er janvier 2021 à 4 341 €.	

3.4 LES ETI EN PICARDIE MARITIME



Association
Multi-Services en Entreprise
(A.M.S.E.) - TAA Services :

Intérim en entreprises.



Membre Réseau Adecco Insertion

HUMANDO INSERTION :

Intérim en entreprises.



E2i :

Intérim en entreprises.



Cap Intérim France

CAP Intérim 80 :
Friville-Escarbotin

Industrie, tertiaire, restauration,
commerce, services, logistique,
BTP, espaces verts.

TAA SERVICES

ASSOCIATION MULTI-SERVICES EN ENTREPRISES (A.M.S.E.)



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Permettre aux personnes sans emploi ayant des expériences dans un ou plusieurs domaines et rencontrant de faibles difficultés, d'effectuer des missions pour le compte d'une entreprise utilisatrice. Ces missions permettent aux salariés de renouer avec le monde du travail par le biais de l'insertion par l'activité économique. Un contrat de travail temporaire est alors conclu.

ACTIVITÉS :

Ils peuvent intervenir dans plusieurs secteurs d'activité :

- entretien ménager ;
- espaces verts ;
- hôtellerie restauration ;
- bâtiment et travaux publics ;
- commerces, services (ventes, comptabilité, finance, administratif, ressources humaines, ...)
- professionnels du transport ou de la logistique, ...

Secteur d'intervention :

Picardie Maritime

Nombre de postes en insertion : 7 CDDI à temps plein ou à temps partiel

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Le salarié en insertion exerce une mission au sein d'une entreprise utilisatrice

Chargé de l'accompagnement : 3 conseillères en insertion

Recrutement :

Lorsque de la main d'œuvre se fait ressentir dans une entreprise, celle-ci contacte l'ETTI qui doit lui proposer des candidats possédant les compétences demandées.

Les candidats viennent de différents horizons:

- Personne sans emploi ayant des compétences dans un ou plusieurs domaines ;
- Personne autonome sortant d'une entreprise d'insertion ou d'un chantier d'insertion et possédant des compétences ;
- Personne ayant été pendant plusieurs mois sans activité professionnelle significative.

Président :

M. Bertrand MELOY

Directeur :

M. Frédéric GRENOT

Personne à contacter :

Mme Stéphanie CARON
Responsable ETT et ETTI

Téléphone :

03 22 20 79 20

Courriel :

contact@taa-services.com

Facebook :

TAA Services

LinkedIn :

TAA Services

Statut :

Association Loi 1901

SIRET : 38082491200055

Code NAF : 7820Z

Date de création : 1997

Adresse du Siège :

213 boulevard Voltaire
80100 – Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 08h30 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00

Partenaires financiers :

Etat



CAP INTERIM FRANCE

SARL CAP INTERIM 80

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire de travail pour répondre aux demandes faites par des entreprises

ACTIVITÉS :

Une multitude d'activités peuvent être proposées aux salariés en insertion, notamment dans les secteurs d'activités suivants :

- Industrie,
- BTP,
- Transport,
- Logistique,
- Tertiaire.

Secteur d'intervention :

Picardie Maritime

Nombre de postes en insertion : 24 ETP en Contrat travail temporaire, temps plein ou partiel.

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

La personne chargée de l'accompagnement socioprofessionnel assure un suivi auprès des salariés en insertion, et ce en contactant les entreprises utilisatrices régulièrement afin de faire un point sur l'activité du salarié.

Propositions de formations qualifiantes et de titres professionnels. Des périodes d'immersion en entreprises peuvent également être proposées par le biais du Pôle emploi ou de Cap emploi.

Directrice d'agence : 1 ETP

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Les salariés en insertion sont orientés par le Pôle emploi. Le recrutement se fait sur la base d'un entretien. La mise en contact avec les entreprises utilisatrices se fait soit par une réponse à une offre d'emploi, soit par une proposition de candidatures.



Cap Intérim France

Gérant :

M. Xavier DUMONT

Directeur territorial :

M. Jean-Michel GUITTENIT

Personnes à contacter :

Mme Aurélie DELETOILLE

Téléphone :

03 22 20 30 00 (répondeur)
ou
06 28 11 19 07

Courriel :

aurelie.deletoille
@capinterimfrance.fr

Site web :

www.capinterimfrance.fr

Statut : SARL

SIRET : 50796672900034

Code NAF : 7820Z

Date de création : 2008

Adresse du Siège :

95 rue du château d'eau
80100 – Abbeville

Adresse du Site :

23 rue Henri Barbusse
80130 – Friville-Escarbotin

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00

Partenaires financiers :

Etat



HUMANDO

HUMANDO INSERTION



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Proposer un accompagnement social et professionnel à des candidats éligibles à l'IAE durant 24 mois

ACTIVITÉS :

Une multitude d'activités peuvent être proposées aux salariés en insertion, notamment dans les secteurs d'activités suivants :

- Industrie,
- BTP,
- Logistique,
- Tertiaire.
- Environnement
- Services
- Hôtellerie / Restauration

Secteur d'intervention :

Picardie Maritime

Nombre de postes en insertion : 24 ETP en Contrat travail temporaire, temps plein ou partiel.

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

Nous assurons un suivi-professionnel auprès des salariés intérimaires relevant de l'IAE. Nous sommes en contact téléphonique ou physique avec les entreprises utilisatrices régulièrement afin de faire le point sur l'activité et l'évolution du salarié. Nous rencontrons les salariés intérimaires au plus tard tous les 6 mois. Nous intervenons sur la mobilité, le logement, les finances, le projet professionnel...

Propositions de formations qualifiantes ou certifiantes collectives ou individuels selon les besoins des entreprises du territoire. Des périodes d'immersion en entreprises peuvent également être proposées par le biais des SIAE notamment.

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement des salariés se fait toute l'année avec nos différents partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, CCAS, EPIDE, E2C, ACI....) de façon spontanée ou à la lecture de nos offres d'emploi. L'idéal est de nous prescrire les candidats via la plateforme de l'inclusion

Dés lors, il est reçu en entretien individuel pour échanger sur ses expériences passées, ses qualifications, sa mobilité, ses souhaits d'emploi/formation, son savoir être et sa motivation. Enfin, une fois que le candidat est retenu, il est inscrit, évalué via des tests (sécurité au poste...) Sa candidature est envoyée aux entreprises utilisatrices.

Le PASS IAE dure deux ans et démarre le premier jour de travail

Pour chaque partenaire ou professionnel de l'emploi et de l'insertion nous pouvons mettre en place des sessions collectives de recrutement afin d'effectuer une présentation générale des secteurs d'activités et de l'accompagnement proposé.

Directeur territorial :

M. Benoît VEILLE

Personnes à contacter :

Mme Clarisse HERBERT
Mme Léa CLOAREC

Téléphone :

06 61 74 81 61 - 07 63 92 58 33

Courriel :

abbville@humando.fr

Site web :

www.humando.fr

Statut : SAS

SIRET : 40101593800426

Code NAF : 7820Z

Date de création :

1995 pour l'adresse du siège
2020 sur Abbeville

Adresse du Siège :

102, terrasse Boieldieu
92085 Paris le Défense cedex

Adresse du Site :

82, Rue Saint Gilles
80 100 Abbeville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00

Partenaires financiers :

Etat, Conseil Départemental et AKTO



E2I

ENTREPRISE D'INSERTION PAR L'INTERIM

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Faire renouer le public avec le monde du travail par le biais de l'insertion grâce à une passerelle entre l'intérimaire, notre agence et les entreprises.

ACTIVITÉS :

Une multitude d'activités peuvent être proposées aux salariés en insertion, notamment dans les secteurs d'activités suivants :

- Industrie,
- BTP,
- Logistique,
- Tertiaire,
- Espaces verts,
- Hôtellerie / Restauration

Secteur d'intervention :

Le Vimeu

Nombre de postes en insertion : 2 ETP en Contrat de travail temporaire à temps plein.

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL :

La personne chargée de l'accompagnement socioprofessionnel effectue l'accompagnement à la prise de poste, le suivi des mission intérimaires, apporte un soutien dans la recherche des problèmes de mobilité, propose la mise en place de formations qualifiantes, travail sur le savoir-être, la ponctualité, ... mais aussi sur toutes les demandes formulées par les intérimaires.

Le suivi des candidats s'effectue tous les semestres

Chargé de l'accompagnement : 1 ETP

RECRUTEMENT :

Le recrutement s'opère sur la relation régulière avec les partenaires du Vimeu, sur la réception de candidatures spontanées et sur l'organisation des jobs Dating.

La validation du recrutement est réalisée sur le site «les Emplois de l'Insertion» pour une durée de 24 mois dès lors où la personne est éligible. La personne a la possibilité de travailler sur diverses missions durant cette période.



**entreprise
d'insertion
par l'intérim**

Gérant :

M. Michel HERMANN

Directeur territorial :

M. Michel HERMANN

Personne à contacter :

Mme Jennifer QUEMMERAI

Téléphone :

06 85 11 64 24

Courriel :

jennifer.quemmerais@e2i-insertion.fr

Site web :

www.e2i-insertion.fr

Statut : SAS**SIRET :** 50829650600068**Code NAF :** 7820Z**Date de création :**

2008

Adresse du Siège :

30 Bis, rue du Mail
76100 Rouen

Adresse du Site :

59 Rue Jean Jaures
80390 Fressenneville

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Partenaires financiers :

Etat



IV LES SIAE ET LES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Qu'est-ce que la Clause

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique d'accompagnement permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics.

Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la commande publique et inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

Principes et objectifs

Les clauses sociales utilisent la commande publique pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

Les SIAE ont la possibilité d'intervenir dans les clauses sociales d'insertion en fonction de leur statut et activité :

Les EI peuvent répondre en direct comme toute entreprise classique à un marché public ou en cotraitance, ou en sous-traitance. Elles peuvent aussi répondre à un marché réservé aux SIAE si elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés (art. 36-2 du CMP).

- Les ACI ne sont pas des opérateurs économiques. Ils n'ont pas la possibilité de répondre au marché public. Par contre, ils répondent aux marchés réservés pour les SIAE ou à un marché de service de qualification et d'insertion professionnelle (art. 36-2 du CMP).
- Les ETTI interviennent sur les clauses d'insertion via des contrats de mise à disposition avec les entreprises clientes. Les salariés de l'ETI ont un contrat de mission et un agrément Pôle emploi.
- Les AI mettent à disposition de personnel en emploi via un agrément de Pôle emploi limité à 480h sur 24 mois par salarié.

Sont éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ;
- Les allocataires du RSA (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits ;
- Les publics reconnus travailleurs handicapés ;
- Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité ;
- Les jeunes de moins de 26 ans,

Les personnes prises en charge par les SIAE définies à l'article L-5132-4 du code du travail, les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), les Ecoles de la deuxième chance (E2C), ainsi que les personnes en parcours d'insertion au sein des GEIQ...

En outre, le facilitateur peut valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé du Pôle emploi, des Maisons de l'emploi, des PLIE, des Missions locales, ou des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

L'insertion dans les marchés publics obéit à certaines conditions :

Les entreprises attributaires peuvent recourir aux ETTI et aux AI pour mettre à disposition des salariés en insertion.

- Les entreprises peuvent également être évaluées sur l'insertion professionnelle des publics en difficulté. On parle alors de critère d'attribution du marché. Les entreprises pourront alors pratiquer la cotraitance avec les SIAE.
- Le public éligible au dispositif

Le PLIE Picardie Maritime est chargé de mettre en place la clause insertion sur le territoire

Une personne ressource pour ce dispositif:

Damien DEHAME

Facilitateur des clauses sociales

Mission Locale Picardie Maritime - Service PLIE

Tel : 03 22 20 14 14

V Glossaire des S.I.A.E. de la Picardie Maritime



ADI Somme

Bâtiment et Espaces Verts

- Chantier des Jardins de Valloires
- Chantier du Canton de Ault
- Chantier des Espaces Naturels Sensibles

Association du Vimeu

Bâtiment et Espaces Verts

- Chantier Ecole Friville Escarbotin
- Chantier Ecole Saint Valery Sur Somme
- Chantier Ecole Crécy en Ponthieu
- Chantier Ecole Ailly Le Haut Clocher
- Chantier Ecole Moyenneville
- Chantier Ecole Hallencourt
- ACI : Textile Récupération Environnement : « TRE LA CHEAPERIE »

Recyclerie du Vimeu

Atelier de Revalorisation des déchets

- Chantier 3R :
Réemployer - Réparer - Recycler
- L'Atelier

Les Jardins de la Bresle

Maraîchage Biologique et Travaux Paysagers

- Chantier les Paniers de la Bresle
- Chantier Bresle Environnement
- Chantier Rivierette

Ville d'Abbeville

Environnement et Bâtiment.

- Chantier Petit Patrimoine
- Chantier Veille Ecologique
- Chantier Patrimoine

- Chantier Espaces Verts
- Chantier Bouvaque
- Chantier Ronde de l'Eau
- Chantier Maraîchage

TAA Services

Somme Multi-Activités - SMA :

- Second oeuvre,
- Opérateur d'atelier de sous traitance industrielle,
- Maintenance automobile,
- Espaces verts,
- Nettoyage professionnel.

TAA Services

Association Multi-Services à Domicile - AMSD :

- Second oeuvre,
- Propreté,
- Manutention,
- Déménagements...

TAA Services

Association Multi-Services en Entreprises - AMSE :

- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

CAP Intérim

- Entreprise Travail Temporaire d'Insertion spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Humando

Humando Insertion

- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

E2I

E2I

- Entreprise d'Insertion par l'Interim

ACI

AI

EI

ETTI

REFERENCES

Alliance Villes Emploi, Le recueil des fondamentaux de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi - Réforme des marchés publics, édition 2016.

Arrêté du 07 février 2020, fixant les montants des aides financières aux structures de l'insertion par l'activité économique, aux dispositifs d'insertion en milieu pénitentiaire et à Mayotte - JORF n°0036 du 12 février 2020, texte n°16.

Avisé DLA, Fiche technique : Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) - Décembre 2015, 16 pages.

Avisé DLA, Fiche technique : Les Entreprises d'Insertion (EI) - Novembre 2016, 11 pages.

Avisé DLA, Fiche technique : Les Entreprises de Travail Temporaire (ETTI) - Février 2017, 12 pages.

Avisé DLA, Fiche technique : Les Associations Intermédiaires (AI) - Octobre 2016, 17 pages.

Avisé DLA, Fiche technique : IAE et les clauses sociales

Christine Delory - Momberger, Jérôme Mbaitong, « pratiques d'accompagnement dans les chantiers d'insertion et co-construction des savoirs d'action entre particuliers et chercheurs », OSP, 40/4, 2011, 18 pages.

DARES analyses, Les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique, N°085 - Novembre 2015, 10 pages.

Fédération des Entreprises d'Insertion, Conseil d'orientation pour l'emploi, 30 mai 2016.

Véronique Rémy, « Comment les structures de l'insertion par l'activité économique concilient-elles leur mission d'accompagnement et leur activité ? », DARES - Document d'études, N°205, Février 2017, 34 pages.

<http://www.socialement-responsable.org>

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/article/entreprises-d-insertion-ei>

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/insertion-par-l-activite-economique>

<https://doc.inclusion.beta.gouv.fr>

<https://inclusion.beta.gouv.fr/>

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_d_ambition___insertion_par_l_activite_economique.pdf

<https://avise.org/ressources/pacte-dambition-pour-linsertion-par-lactivite-economique>

Liens utiles

<https://idf.lesentreprisesdinsertion.org/index.php/ei-eitt/cadre-legislatif/27-le-cadre-legislatif-de-l-insertion-par-l-activite-economique>

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2284>

<https://www.uriaenpdc.org/2014/index.php/la-boite-a-outils/cadre-legal>

<https://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Insertion-par-l-activite-economique>

<https://emploi.inclusion.beta.gouv.fr/>



<http://www.fse.gouv.fr/>



<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>

Partenaires

DIRECCTE Hauts de France

Service Emploi, Insertion

40, rue de la Vallée - 80042 Amiens CEDEX 1

Tél : 03 20 96 48 60

Conseil Départemental de la Somme

Pôle Insertion

43 rue de la république, CS 32615 - 80026 Amiens cedex 1

Tél : 03 22 71 80 80

Pôle Emploi

11 RUE Paul Vimereu - CS80704

80100 ABBEVILLE CEDEX

Tél : 03 22 20 79 82

Mission Locale Picardie Maritime

Service PLIE

82 rue Saint Gilles - 80100 ABBEVILLE

Tél : 03 22 20 14 14

**Le Fonds Social Européen
soutient les Structures d'Insertion par l'Activité Economique**

Le Service d'Animation et de Coordination du PLIE a réalisé ce guide en partenariat avec toutes les structures de l'insertion par l'activité économique ainsi qu'avec ses partenaires institutionnels implantés sur le territoire de la Picardie Maritime.

Ce guide a bénéficié d'un cofinancement par le Fonds social européen dans le cadre de programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Nous tenons à les remercier pour leur collaboration et pour l'intérêt qu'ils ont porté à la réalisation de ce guide.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Mission Locale
Service PLIE

www.mlpm.org